



CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 OCTOBRE 2008

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Début de séance : 19 h 30

Affiché le 23 octobre 2008

1° - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 juin 2008.

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 26 juin 2008.

2° - Liste des décisions du Maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000132

Monsieur le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3° - Transformation de la SAERP Société d'Economie Mixte (SEM) en Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA).

Rapporteur : Mme THIERCE

Délibération n° 08/000133

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la réduction du capital de la SAERP afin de permettre la transformation de la SAERP Société d'Economie Mixte (SEM) en SAERP Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) dans les conditions définies par l'article L 327-1 du Code de l'Urbanisme, le rachat d'actions par la SAERP et la modification des statuts prenant en compte la transformation.

4° - Avis du Conseil Municipal portant sur un renouvellement de la demande de dérogation au repos dominical présentée par le magasin MONOPRIX situé 75-77 rue de Paris en application des articles L 3132-20 et R 3132-17 du Code du Travail.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000134

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement), d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical présentée par le magasin MONOPRIX, 75/77 rue de Paris à Charenton-le-Pont.

5° - Signature d'un contrat de location pour le local situé 84 quai des Carrières avec l'OPAC du Val-de-Marne.

Rapporteur : M. MIROUDOT

Délibération n° 08/000135

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le contrat de location présenté par l'Office Public d'Aménagement et de Construction (OPAC) du Val-de-Marne, 81 rue du Pont de Créteil - 94100 Saint Maur, pour un local sis 84 Quai des Carrières à Charenton-le-Pont.

6° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché relatif aux travaux de ravalement de façade (lot 1) et de couverture (lot 2) de l'Eglise Saint-Pierre à Charenton-le-Pont.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 08/000136

Le Conseil Municipal a autorisé, **à la majorité**, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain), 4 voix contre (Groupe Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de ravalement de façade et de couverture de l'Eglise Saint-Pierre à Charenton-le-Pont aux conditions suivantes :

Lot n°1 (ravalement) : société Champagne Construction & Rénovation (CCR) – ZA du Paradis – 15/17 avenue Elie Baylac – BP 40005 – 95650 CHAMPAGNE SUR OISE pour un montant de 213 825,63 € H.T.

Lot n°2 (couverture) : société SARL Tradi Couverture – 3 rue Jules Fossier – 95380 LOUVRES pour un montant de 73 532,13 € H.T.

7° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché de travaux de réhabilitation du gymnase Henri Guérin et de construction d'un nouveau gymnase sur l'Ile Martinet.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 08/000137

Le Conseil Municipal a autorisé, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux travaux de réhabilitation du gymnase Henri Guérin et de la construction d'un nouveau gymnase sur l'Ile Martinet avec la Société DEMATHIEU & BARD Bâtiment Ile-de-France sise 50 avenue de la République – 94550 CHEVILLY-LARUE, pour un montant de 7 683 000 € H.T.

8° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer avec le futur attributaire le marché relatif à la fourniture de matériels électriques.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 08/000138

Le Conseil Municipal a autorisé en amont Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), à signer avec le futur attributaire qui sera désigné par la commission d'appel d'offres le marché relatif à la fourniture de matériels électriques.

- Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer avec le futur attributaire le marché relatif à la fourniture de quincaillerie.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 08/000139

Le Conseil Municipal a autorisé en amont Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), à signer avec le futur attributaire qui sera désigné par la commission d'appel d'offres le marché relatif à la fourniture de quincaillerie.

- Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer avec le futur attributaire le marché relatif à la fourniture de peinture, de revêtements muraux, de sols et d'éléments de décoration.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 08/000140

Le Conseil Municipal a autorisé en amont Monsieur le Maire, **à la majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), à signer avec le futur attributaire qui sera désigné par la commission d'appel d'offres le marché relatif à la fourniture de peinture, de revêtements muraux, de sols et d'éléments de décoration.

9° - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés relatifs aux travaux de Menuiseries bois intérieures/parquet (lot n°6), Métallerie/auvent (lot n°7) et Plafonds suspendus (lot n°12) pour l'extension de la cuisine, la création d'un centre de loisirs et d'une cour de récréation en toiture à l'école maternelle La Cerisaie.

Rapporteur : M. TURANO

Délibération n° 08/000141

Le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire, à la majorité, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), à signer le marché relatif aux travaux pour l'extension de la cuisine, la création d'un centre de loisirs et d'une cour de récréation en toiture à l'école maternelle La Cerisaie à Charenton-le-Pont pour les lots suivants :

- Lot n°6 : société ROULLE J-Y – 3 Grande Ruelle – Villiers les Rigault – 77440 Congis sir Théroüanne pour un montant de 61 050,00 € H.T.
- Lot n°7 : société SV2A – Domaine de la Folie Mérat – 89240 VILLEGARDEAU pour un montant de 38 193,40 € H.T.
- Lot n°12 : société ALVEOLE – 26 bis rue de Verdun – 93160 NOISY LE GRAND pour un montant de 18 809,20 € H.T.

Soit un total pour ces 3 lots de 118 052,60 € H.T.

10° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché relatif au suivi et à l'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Vieux Bourg.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000142

Le Conseil Municipal a autorisé en amont Monsieur le Maire, à la majorité, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), à signer avec le futur attributaire, qui sera désigné par la Commission d'Appel d'Offres, le marché relatif à la mission de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Vieux Bourg.

11° - Approbation des rapports d'activité 2007 :

- du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) ;
- du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

Rapporteurs : Mme AVENEL / M. DROUVILLE

Délibération n° 08/000143

Le Conseil Municipal a pris acte de la communication des rapports d'activité de l'année 2007 des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

- Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) ;
- Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) ;

12° - Prescription de la révision du Plan d'Occupation des Sols de la Ville de Maisons-Alfort valant transformation en Plan Local d'Urbanisme.

Souhait de la Ville de Charenton-le-Pont en vue d'être consultée sur le projet.

Rapporteur : M. CRON

Délibération n° 08/000144

Le Conseil Municipal a sollicité, à l'unanimité, que la ville de Charenton-le-Pont soit consultée lors de l'élaboration du projet de Plan Local d'Urbanisme de la ville de Maisons-Alfort.

13° - Admission en non-valeur des produits irrécouvrables du budget commune pour les exercices 2000 à 2006.

Rapporteur : M. SEGALAT

Délibération n° 08/000145

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter, à l'unanimité, l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables du budget commune pour les exercices 2000 à 2006 s'élevant à 24 421,90 €.

14° - Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs.**Rapporteur : M. GICQUEL****Délibération n° 08/000146**

Le Conseil Municipal a proposé, **à l'unanimité**, la liste suivante des contribuables charentonnais représentatifs susceptibles de siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

TAXE D'HABITATION ET TAXE FONCIERE

Madame	DUJARDIN	Jacqueline	14 rue Robert Schuman
Madame	HAMIMI	Messaouda	3 rue Victor Hugo
Madame	HERBERT	Delphine	16, rue de l'Archevêché
Madame	PIERRE	Monique	10 Villa des 4 Vents
Monsieur	BRIOT	Claude	26 rue Gabrielle
Monsieur	DEMARS	Roland	30 rue des Bordeaux
Monsieur	FOURNERAT	André	27 rue Camille Mouquet
Madame	GUERIN	Françoise	44 av. de Gravelle
Monsieur	LUCAS	Daniel	99 rue du petit Château
Monsieur	PAULLEVE	Gérard	10 Villa des 4 Vents
Monsieur	ROUILLON	Guy	52 bis av. de Gravelle
Monsieur	VLAHAKIS	Philippe	3 av. Charles de Gaulle
Monsieur	LAMRI	Mohamed	18 rue Victor Hugo
Monsieur	LEMAIRE	Gérard	22 rue de Conflans
Madame	GENINI	Nicole	38 quai des Carrières
Monsieur	DELATTE	Jean-Louis	2 rue du Séminaire de Conflans
Madame	RYMARSKI	Marie-Christine	112 rue du Petit Château
Monsieur	TOPOR	Nathan	133 quater rue de Paris
Madame	COMAÏTA	Nadine	8 rue Marty
Monsieur	AFKERIAN	Jean-Jacques	75 rue de Paris
Madame	FREYSZ	Marie-Louise	3 rue du Général de Gaulle
Monsieur	LOUTOBY	Casimir	10 rue du Général Leclerc
Monsieur	VINCENT	Jacques	12 rue Marty
Madame	POULAIN	Sylvie	3 avenue Jean Jaurès
Monsieur	DREYER	Alain	4 rue Etienne Méhul
Monsieur	AUBOIRON	Patrick	36 rue de Paris

TAXE PROFESSIONNELLE

Madame	PALUCCI	Christine	12 rue du Président Kennedy
Madame	FLANDRIN	Sylvie	1 rue du Général Leclerc
Monsieur	GUERIN	Cyrille	150 rue de Paris
Mme	TARARBIT	Djila	40 rue de Paris

LISTE DES PERSONNES EXTERIEURES A CHARENTON

Monsieur	ANGERAND	Pascal	18 bis rue de Reims	Maisons-Alfort
Monsieur	BARRAL	Laurent	5 all Moulin des Corbeaux	Saint-Maurice

PROPRIETES NON BÂTIES

Monsieur	SEKNAZI	Dovy	9 b rue de Sully
----------	---------	------	------------------

Cette présente liste annule et remplace celle proposée par délibération du Conseil Municipal du 22 mai 2008 n°08/00083.

15° - Demande de subventions pour le programme triennal d'aménagement de pistes cyclables à Charenton-le-Pont.**Rapporteur : M. GICQUEL****Délibération n° 08/000147**

Le Conseil Municipal a approuvé, **à l'unanimité**, le programme triennal d'aménagement de pistes cyclables prévu pour les exercices 2009 – 2010 – 2011.

Monsieur le Maire a été autorisé, à solliciter deux subventions :

- auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour ce programme triennal au titre du contrat « réseaux verts » ;

- auprès du Conseil Général du Val-de-Marne pour les opérations relevant du Schéma Directeur d'Itinéraires Cyclables (S.D.I.C.).

De plus, Monsieur le Maire a été autorisé à signer tous les documents s'y rapportant.

16° - Modification de la liste des emplois bénéficiant d'un logement de fonction.

Rapporteur : M. GICQUEL

Délibération n° 08/000148

Le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, par 28 voix pour (Groupe Charenton Demain) et 7 voix contre (Groupes Réunir pour Changer et Charenton en Mouvement), de supprimer l'attribution d'un logement de fonction aux emplois suivants :

Adresse	Emploi concerné	Motif de la suppression
10 bis Villa des Quatre Vents	Directrice de la structure familiale et multi-accueil	- Destruction de l'immeuble et départ de l'agent dans une autre collectivité
10 bis Villa des Quatre Vents	Directrice des ressources humaines	- Destruction de l'immeuble - Emploi qui n'est plus astreint à des obligations professionnelles - Occupant qui n'exerce plus les fonctions de directrice de ressources humaines
1 rue de Valmy	Directeur de l'école primaire Valmy	- Départ dans une autre collectivité de l'occupant. - Logement intégré dans l'espace scolaire ; à usage associatif dans l'immédiat.
3 bis rue de Valmy	Directrice de l'école maternelle La Cerisaie	- Départ à la retraite. - Logement intégré dans l'espace scolaire.
4 rue de Valmy	Directrice de l'école maternelle Valmy	- Départ à la retraite. - Logement intégré dans l'espace scolaire.
6 rue du Port aux Lions	Directrice de l'école maternelle Port aux Lions	- Départ à la retraite. - Logement intégré dans l'espace scolaire.

17° - Aide à la création : attribution d'une subvention à l'association « Les Chants de Lames ».

Rapporteur : Mme FRUAUT

Délibération n° 08/000149

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'aide à la création à l'association Les Chants de Lames pour la création de « Ferme tes yeux et regarde loin » ou « le guide pour réussir sa vie ». Le montant de la subvention s'élève à 2 000 €.

Monsieur le Maire ou son délégataire a également été autorisé à signer les conventions d'aide à la création avec l'association.

18° - Attribution d'une subvention « aide au projet » à l'association LIORA.

Rapporteur : Mme FRUAUT

Délibération n° 08/000150

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'attribuer une subvention d'aide au projet d'un montant de 1 895 € à l'association LIORA pour l'organisation de ses ateliers d'éducation artistique articulés autour de l'initiation des enfants à l'improvisation théâtrale et au cinéma par la vidéo et d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer la convention d'aide au projet.

19° - Avenant au règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique André Navarra.

Rapporteur : Mme FRUAUT

Délibération n° 08/000151

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de modifier le règlement intérieur du Conservatoire Municipal de Musique André Navarra comme suit :

La rubrique : 2 – FORMATION MUSICALE est ainsi modifiée :

<u>Ancienne dénomination</u>	<u>Nouvelle dénomination</u>
Initiation	Initiation (niveau C.P.)
	1 ^{er} Cycle
Débutant 1	1 ^{er} Cycle, 1 ^{ère} année, a (1C1a) (à partir du C.E.1)
Débutant 1 spécial petits (D1 spé petit)	1 ^{er} Cycle, 1 ^{ère} année, b (1C1b) (pour les élèves venant d'Initiation)
Débutant 1 spécial grands (D1 spé grand)	1 ^{er} Cycle, 2 ^{ème} année, (1C2)
Débutant 2 (D2)	1 ^{er} Cycle, 3 ^{ème} année, (1C3)
Préparatoire 1 (P1)	1 ^{er} Cycle, 4 ^{ème} année, (1C4)
Préparatoire 2 (P2)	1 ^{er} Cycle, 5 ^{ème} année, (1C5)
	2 ^{ème} Cycle
Elémentaire 1 (E1)	2 ^{ème} Cycle, 1 ^{ère} année, (2C1)
Elémentaire 2 (E2)	2 ^{ème} Cycle, 2 ^{ème} année, (2C2)
Moyen (M)	2 ^{ème} Cycle, 3 ^{ème} année, (2C3)
	3 ^{ème} Cycle
Fin de cycle	3 ^{ème} Cycle, 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année (3C1 et 3C2)

S'ajoute un *Cursus Adolescent (Ado)* à partir de 14 ans, qui couvre le 1^{er} Cycle en deux ans.

La rubrique : 3 – FONCTIONNEMENT, est complétée par un article 4 :

Article 4 - L'équipe enseignante est structurée en 8 *départements*: Formation musicale, Intervenants en milieu scolaire, Claviers, Cordes frottées, Cordes pincées, Vents, Musiques actuelles et Chant.

Chaque département désigne, en accord avec la direction, *un professeur coordonnateur*.

Le professeur coordonnateur anime les échanges au sein de son département sur les plans pédagogiques (programmes, évaluations) et artistiques (concerts, auditions). Il représente ses collègues en siégeant au *conseil pédagogique*.

Le conseil pédagogique est une instance de concertation composée des professeurs coordonnateurs et de la direction, visant à l'élaboration et à la mise en œuvre du *projet d'établissement*.

20° - Subventions aux associations intervenant dans le cadre des activités du soir en primaires pour l'année 2008/2009.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 08/000152

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de subventionner les associations suivantes intervenant dans le cadre des activités du soir :

CNMC WATER-POLO :	3 800.00 €
SCCSM BASKET-BALL :	2 550.00 €
JUDO CLUB CHARENTON :	2 550.00 €
CERCLE D'ESCRIME HENRI IV :	2 550.00 €
CNM VOLLEY BALL :	2 550.00 €
ENVOL GYM CHARENTON :	2 550.00 €
CHARENTON TENNIS DE TABLE :	2 550.00 €

21° - Déplacement des associations sportives : modalités de la contribution communale.

Rapporteur : M. GAILHAC

Délibération n° 08/000153

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, d'appliquer la méthode de calcul ci-dessous pour tarification :

Minibus publicitaire (sans chauffeur municipal)

Kilométrage A/R	Facturation du transport	% de prise en charge club	% participation municipale
0 à 800	carburant	100%	0%

Cars municipaux (avec chauffeur et selon disponibilité)

Kilométrage A/R	Coût facturé par la mairie	% de prise en charge club	% participation municipale
0 à 100	1,7€* / km + chauffeur**	100%	
101 à 150	1,7€* / km + chauffeur**	53%	47%
151 à 200	1,7€* / km + chauffeur**	50%	50%
201 à 250	1,7€* / km + chauffeur**	48%	52%
251 à 300	1,7€* / km + chauffeur**	45%	55%
301 à 350	1,7€* / km + chauffeur**	43%	57%
351 à 400	1,7€* / km + chauffeur**	40%	60%
401 à 450	1,7€* / km + chauffeur**	38%	62%
451 à 500	1,7€*/ km + chauffeur**	35%	65%

* comprenant : carburant, assurances, entretien, amortissement du véhicule

** coût horaire facturé : 18,07 €

Contrat prestataire externe (avec chauffeur)

Kilométrage A/R	Coût facturé par la mairie	% de prise en charge club	% participation municipale
0 à 100	Sur devis	100%	
101 à 150	Sur devis	53%	47%
151 à 200	Sur devis	50%	50%
201 à 250	Sur devis	48%	52%
251 à 300	Sur devis	45%	55%
301 à 350	Sur devis	43%	57%
351 à 400	Sur devis	40%	60%
401 à 450	Sur devis	38%	62%
451 à 500	Sur devis	35%	65%
501 à 550	Sur devis	33%	67%
551 à 600	Sur devis	30%	70%
601 à 650	Sur devis	28%	72%
651 à 700	Sur devis	25%	75%
701 à 751	Sur devis	23%	77%
751 à 800	Sur devis	20%	80%
Supérieur à 800	Sur devis	20%	80%

22° - Autorisation donnée en amont à Monsieur le Maire de signer le marché avec les futurs attributaires de l'appel d'offres ouvert relatif aux prestations d'assurance « Dommages aux biens » (lot n°1) et assurance de la « Flotte automobile » (lot n°2) pour les besoins de la commune de Charenton-le-Pont.

Rapporteur : M. BRETILLON

Délibération n° 08/000154

Le Conseil Municipal a autorisé en amont Monsieur le Maire, à la **majorité**, par 32 voix pour (Groupes Charenton Demain et Réunir pour Changer) et 3 abstentions (Groupe Charenton en Mouvement), à signer le marché relatif aux prestations d'assurance pour les besoins de la commune de Charenton-le-Pont, lots n° 1 : « Dommages aux biens » et lot n° 2 : « Flotte automobile » avec le(s) futur(s) attributaire(s) qui sera(ont) désigné(s) en Commission d'Appel d'Offres.

Fin de séance : 21 h 30